



**Muséum
national
d'Histoire
naturelle**



AVIS SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE AU TITRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DITE DE « RAMSAR » SUR LES ZONES HUMIDES



Les Grandes Sagnes – Salses-le-Château (cliché J. Ph. SIBLET – Février 2017)

**Jean-Philippe SIBLET
Muséum national d'Histoire naturelle
UMS PatriNat 2006**

15 mars 2017

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION.....	3
II – CONTEXTE.....	8
III – EXAMEN DE L’ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR.....	11
IV – AVIS ET PROPOSITIONS.....	19
V – CONCLUSION.....	24
Remerciements.....	24



L'étang de Salses-Leucate et les tables conchylicoles vus depuis le plateau de Leucate (cliché J. Ph. Siblet – Février 2016)

I – INTRODUCTION

D'une superficie de 7637 hectares, la lagune de Salses-Leucate recoupe le territoire de 9 communes. Il s'agit de l'étang le plus vaste, après celui de Thau, du complexe lagunaire de la côte méditerranéenne Languedocienne. Le site proposé à la labellisation RAMSAR est composé schématiquement de trois zones distinctes :

- Un étang d'environ 5400 hectares de faible profondeur (1,75 m en moyenne), caractérisé par un fonctionnement hydraulique très spécifique. Il est, en effet, rattaché à la mer par trois connexions (Grau de Leucate, Grau de La Corrège et Grau Saint-Ange) et est alimenté par des sources karstiques. Cette double alimentation est extrêmement importante car elle conditionne le niveau de salinité de la lagune et détermine la présence d'une faune et d'une flore spécifique ;



L'étang de Salses-Leucate et les tables conchylicoles vus depuis les hauteurs de Fitou (cliché J. Ph. Siblet – Février 2016)

- Un lido malheureusement fortement urbanisé notamment suite à la mission « Racine » (Mission Interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral languedocien de 1963 à 1983) qui a conduit à la création des zones urbanisées de Port Leucate et de Port Barcarès. Ce lido est toutefois entrecoupé de secteurs non urbanisés dans lesquels subsistent des milieux naturels et notamment des zones humides relictuelles ;



« Votre projet est grandiose, mais parfaitement réalisable. »
Charles de Gaulle en visite sur le chantier de Port-Leucate Port-Barcarès.

La Mission Racine, la construction du littoral

Avant les années 60, le tourisme faisait ses premiers pas. À Leucate, l'aventure débute en 1912... avec 7 villas construites en front de mer. Quelques meubles, quelques établissements balnéaires et puis... la révolution ! Au début des années 60, les loisirs et le temps libre se développent. Le littoral languedocien n'est encore qu'un « désert marecageux ».

Pour limiter les flux touristiques vers l'Espagne, endiguer le développement excessif de la Côte d'Azur, répondre à la crise viticole et absorber l'afflux de rapatriés pieds-noirs, un ambitieux programme d'aménagement touristique est lancé par le gouvernement du général de Gaulle (décret du 18 juin 1963). C'est la Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, plus connue sous le nom de Mission Racine (de Pierre Racine, coordinateur de cette opération pendant plus de 20 ans, et véritable « père » de nos stations). On lui doit Port-Camargue, la Grande-Motte, le Cap-d'Agde, Gruissan, Port-Leucate, Port-Barcarès et Saint-Oyprien !

> « Mission Racine », the coast being build

Localisation de l'aménagement de la zone littorale de Leucate, en Languedoc-Roussillon. Le projet fut initié en 1963, sous l'impulsion de Charles de Gaulle. La construction de Port-Leucate et de Port-Barcarès fut terminée en 1967. Le littoral languedocien n'est encore qu'un « désert marecageux ». Pour limiter les flux touristiques vers l'Espagne, endiguer le développement excessif de la Côte d'Azur, répondre à la crise viticole et absorber l'afflux de rapatriés pieds-noirs, un ambitieux programme d'aménagement touristique est lancé par le gouvernement du général de Gaulle (décret du 18 juin 1963). C'est la Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, plus connue sous le nom de Mission Racine (de Pierre Racine, coordinateur de cette opération pendant plus de 20 ans, et véritable « père » de nos stations). On lui doit Port-Camargue, la Grande-Motte, le Cap-d'Agde, Gruissan, Port-Leucate, Port-Barcarès et Saint-Oyprien !



La naissance de Port-Leucate et de Port-Barcarès

« L'important... c'est que les gens y vivent heureux, en ayant l'impression de trouver là une chose simple et facile. »
Ainsi parlait Georges Candilli, architecte en charge du projet Leucate-Barcarès. Il a aimé le style caractéristique des premières villas : façades blanches, toits cubiques, toit en terrasse.

« Les constructions forment un réseau blanc et géométrique ponctué seulement de plantations : seraipe venette d'un site pensé pour le désenclavement ». Ce parti pris initial ne fut pas toujours respecté dans les tranches ultérieures. Quant aux marais et canaux péloviens, beaucoup ne furent pas créés, élargis ou peu près la réalisation de l'essence du projet de Candilli, mais préservés en même temps les zones humides péloviennes de l'étau.



Quel a été le principal problème rencontré ?

R. Les marais
R. Les marais de la Grande-Motte
R. Les marais de la Grande-Motte

Panneau d'information sur la mission 'Racine » à la Maison de l'étang – (cliché J. Ph. Sibley)

- Une berge «ouest sud-ouest » naturelle caractérisée par la présence de vastes roselières et de secteurs de sansouires.



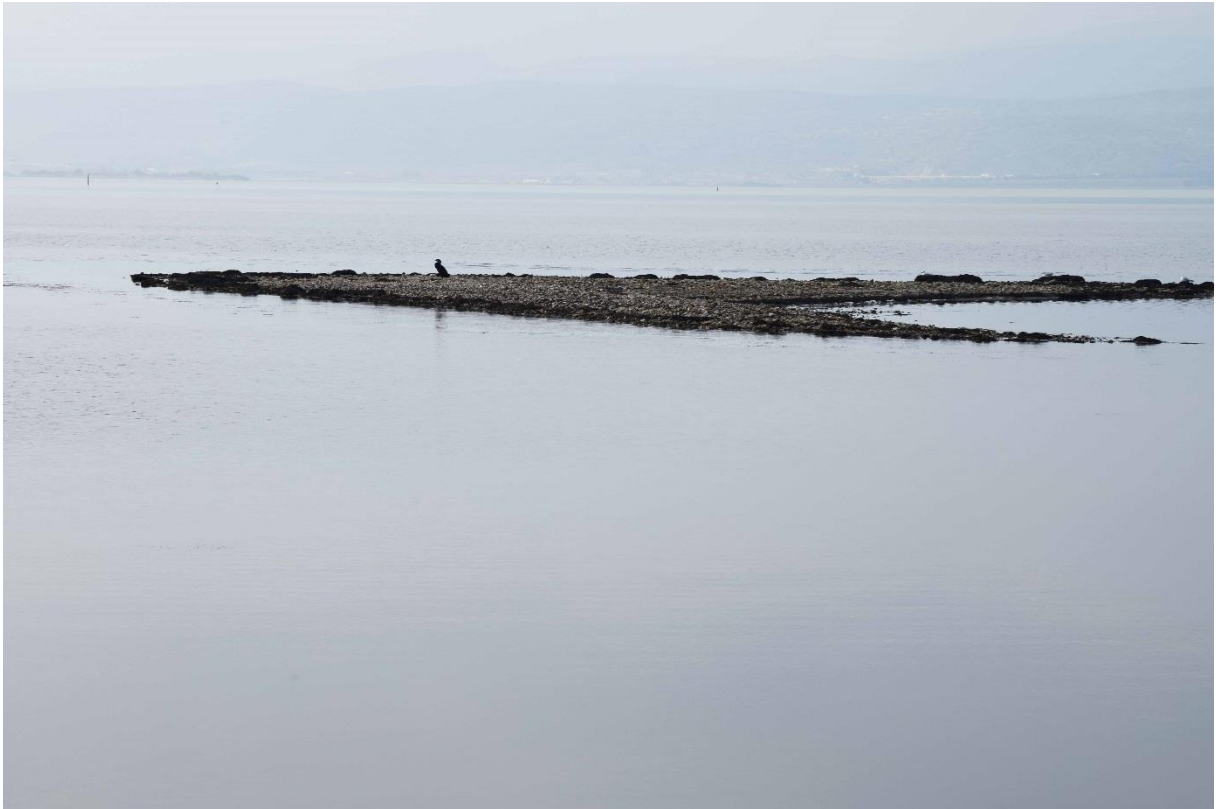
Roselière de Salse-le-Château (Cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

- Des secteurs forestiers essentiellement constitués de pinèdes



Pinède dans la presqu'île des Sidrières à Fitou (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

- Des îles et îlots propices à la reproduction des oiseaux.



Îlots de la Coudalère réhabilités pour la reproduction de la Sterne naine (Sterna albifrons) (cliché J. Ph. Siblet)

De nombreuses activités humaines s'exercent au sein du site générant des contraintes et des difficultés de gestion et de conciliations des usages : pêche, chasse, conchyliculture, activités touristiques, sports de glisse, activités militaires...



Préparation des huitres avant installation sur les tables conchyloles dans la lagune (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017).

Par ailleurs, le site est bordé, sur sa frange ouest par des infrastructures importantes (autoroute A6, RN, voie ferrée) qui créent des coupures biologiques malgré des rétablissements mis en place notamment pour l'eau.



L'autoroute A6 borde la rive ouest de l'étang à Salses (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)



Busage sous l'Autoroute A6 pour le passage des eaux d'une résurgence karstique (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

C'est également un lieu chargé d'histoire. On notera, par exemple, les vestiges de la base d'hydravion de Saint-Laurent-de la Salanque, créée en 1924 par LATECOERE pour mettre au point ses avions et qui fut fréquentée par Jean MERMOZ et SAINT-EXUPERY.



Vestiges de la base d'hydravion de Saint-Laurent-de-la-Salanque (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

II – CONTEXTE

Ce site est pour une grande partie situé au sein du périmètre d'une ZPS (Zone de Protection Spéciale) au titre de la directive « oiseaux » (FR9112005) et d'une ZSC (Zone Spéciale de Conservation) au titre de la directive « habitats » (FR9101463).

Il faut noter que 15 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 sont identifiées sur le site. On compte 15 ZNIEFF de type I et 3 de type II. Par ailleurs, plusieurs espaces bénéficient de protections réglementaires ou foncières (Espaces Naturels Sensibles, propriétés du Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres, propriétés communales...).

Le projet d'inscription du site est porté par le Syndicat mixte chargé de la gestion de l'étang de Salses-Leucate (RIVAGE qui signifie Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate). Le Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion des Zones Humides joue le rôle de Comité de suivi du Projet. Les documents examinés pour cet avis sont les suivants :

- La fiche descriptive RAMSAR pour le site ;
- Le dossier de labellisation ;

- Les avis des collectivités territoriales, des services de l'Etat, du pôle Relais « Lagunes ».

Par ailleurs, une visite de terrain a été organisée par les agents du Syndicat RIVAGE les 27 et 28 février 2017 en présence des services de l'Etat (MEEM, DREAL), de représentant des collectivités territoriales (M. PY, Président de RIVAGE et Maire de Leucate), d'associations (Groupe Ornithologique du Roussillon, Association Bonança pour la restauration de bateaux de pêche traditionnels), et de représentants des conchyliculteurs.

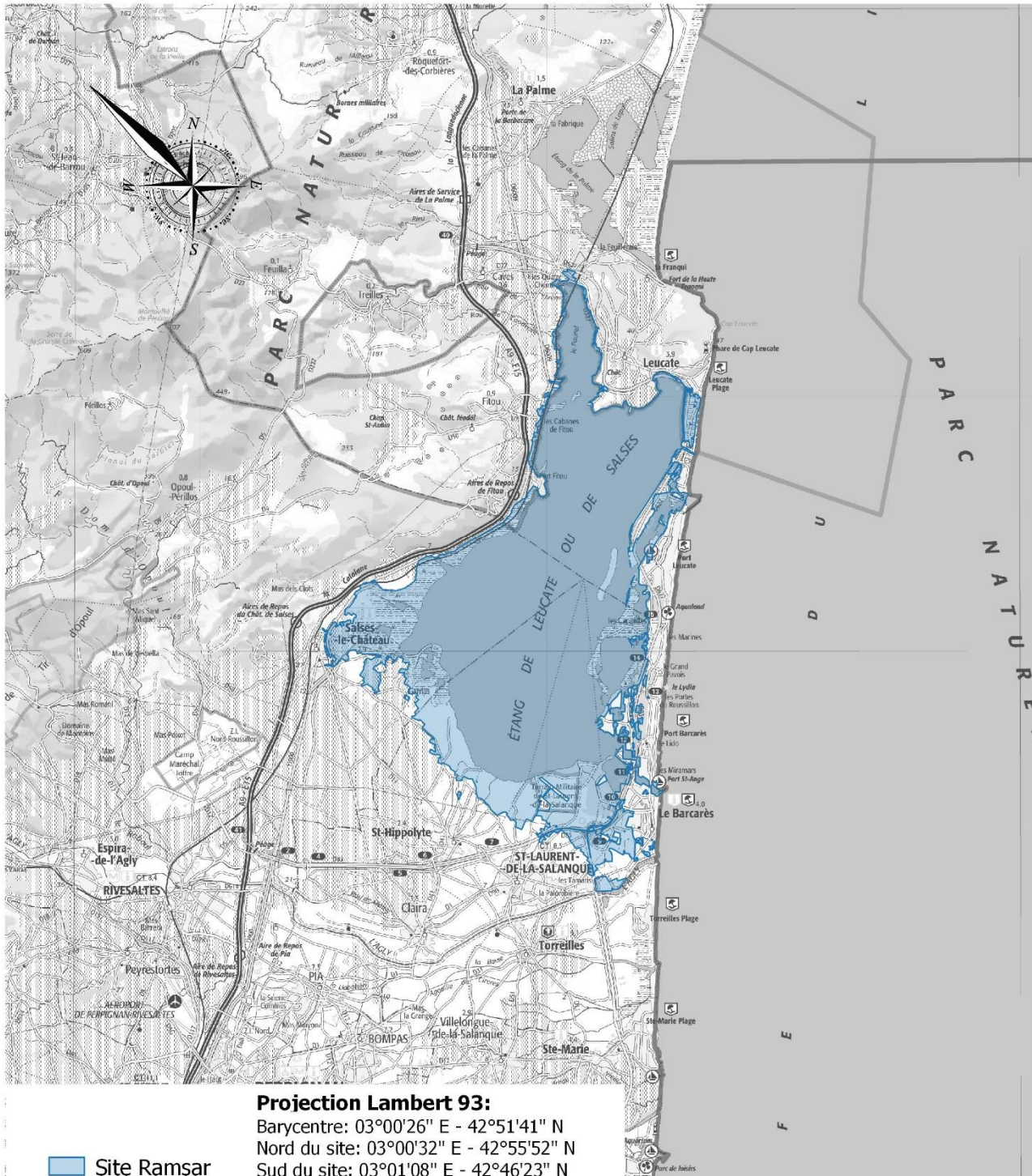


Visite de terrain le 28 février 2017 (Cliché G. Ferrere)

**ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE
SECTEUR D'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR**

Identifiant: Projet

Nom: Etang de Salses-Leucate et milieux humides périphériques



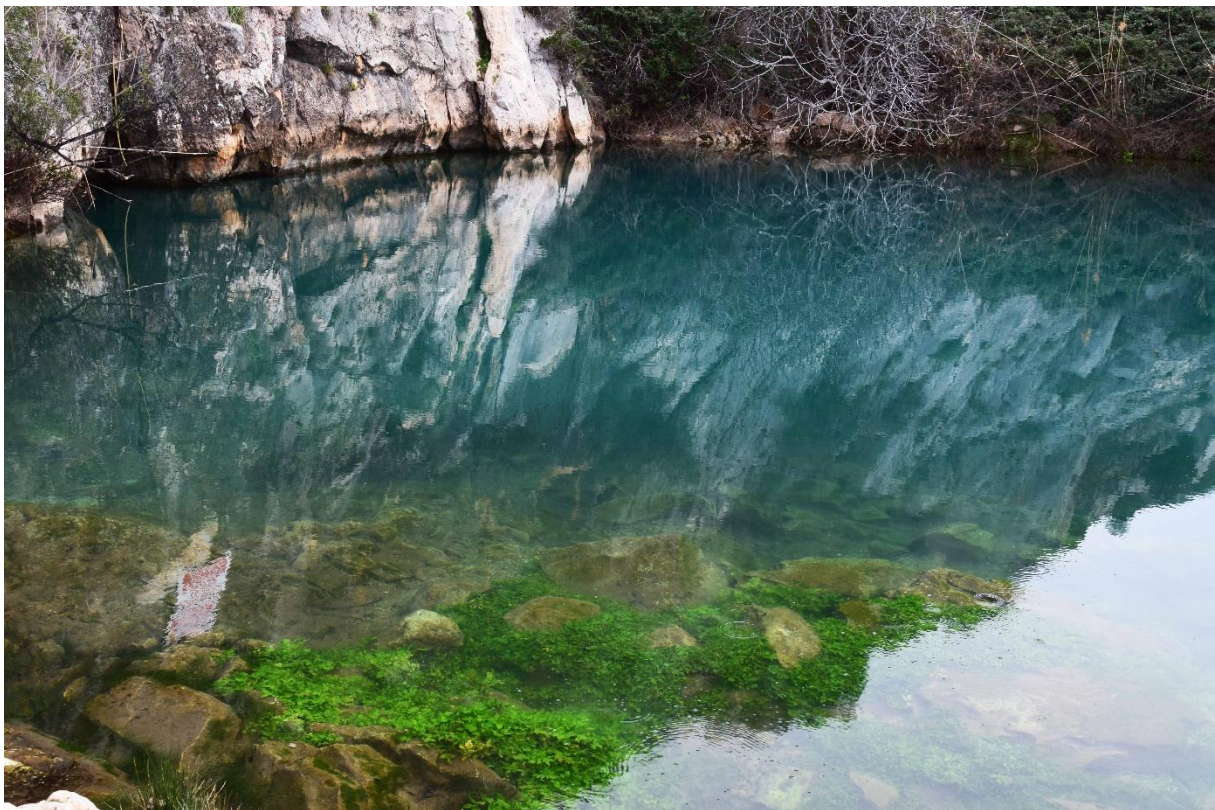
III – EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR

CRITERE 1 : Présence d'un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques constituent une zone côtière typiquement méditerranéenne. Ils forment une entité paysagère unique, et assurent la subsistance de nombreuses populations humaines, animales et végétales remarquables, spécifiques à cette zone.

Les habitats naturels sont très variés :

- milieux doux (résurgences karstiques), milieux salés (lagune ouverte sur la mer), parfois profonds (la fosse de St Hippolyte est profonde de 6m), mais souvent peu profonds (moyenne de 1,75m) ;



Résurgence karstique (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques représentent une zone côtière typiquement méditerranéenne. Ils constituent une entité paysagère unique, et assurent la subsistance de nombreuses populations animales et végétales remarquables, spécifiques à cette zone.

- les habitats naturels sont très variés : milieu doux (résurgences karstiques), milieux salés (lagune ouverte sur la mer), profonds (fosse de St Hippolyte de 6m), peu profond (moyenne de 1,75m), végétation aquatique (zostères...), roselières, sansouïres, prés salés ...

- des gradients de salinité importants au sein d'une même lagune: par exemple, l'anse de la Roquette (au sud) présente une moyenne de salinité à 25,4 g/l alors que le site de la Caramoune (au nord) a une moyenne de salinité de 35.8 g/l, au niveau terrestre, l'eau présente au sein des zones humides varie très rapidement suivant un gradient lié à la proximité à la lagune et l'intensité de la Tramontane.

- Une végétation spécifique : les zones humides périphériques sont composées de prés salés, de marais et de sansouïres.

- Un lido aménagé sur une grande partie mais préservé régulièrement par le biais de coupures d'urbanisation.
- Des sites extrêmement importants pour la préservation des oiseaux : Le lido et les Sagnes au sud-ouest de l'étang.

Avis MNHN : malgré une urbanisation forte de son lido, ce site présente encore une naturalité forte dans de nombreux secteurs et est aujourd'hui un des exemples les mieux préservés de lagune méditerranéenne en France. Ce site répond donc bien au critère 1.

CRITERE 2 : Présence d'espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou de communautés écologiques menacées.

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques abritent un grand nombre d'espèces floristiques, faunistiques et d'habitats rares et/ou vulnérables. Dix-huit espèces floristiques remarquables, dont plusieurs sont considérées comme rares, et nombre d'espèces animales et végétales sont inscrites à la convention de Berne, de Bonn, à la Directive Habitat, ou sur les listes rouges françaises en mondiales

La lagune : Cet habitat est mentionné à l'annexe I de la Directive Habitats (92/43/CEE) comme d'intérêt communautaire prioritaire. Menacées par l'urbanisation et ses impacts indirects (pollutions diffuses, comblements), les lagunes possèdent une biodiversité exceptionnelle et sont fondamentales pour le cycle de vie de nombreuses espèces animales remarquables comme l'Anguille (*Anguilla anguilla*), le Flamant rose (*Phoenicopterus roseus*), l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) ou l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) pour les oiseaux. Ces espèces utilisent les lagunes comme habitat d'alimentation, parfois sur toute l'année (Flamant rose, Aigrette) ou pendant une période précise du cycle de vie (Anguille). Cette lagune abrite également de vastes herbiers de zostères (*Zostera marina* ou *Zostera noltii*).

Le lido : ce milieu présent uniquement en zone méditerranéenne est constitué de laisses de mer et de dunes. Ce lido d'environ 13 Km est toutefois très impacté par l'urbanisation.

Ce milieu comporte plusieurs habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces végétales rares telles que le Diotis blanc (*Otanthus maritimus*, protégé au niveau régional) et l'Euphorbe peplis ou terracine (*Euphorbia peplis* ou *Euphorbia terracina*, toutes deux protégées). Quant à la faune, les lidos représentent des sites de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniaux, dont la Sterne naine (*Sterna albifrons*), cette espèce est classée EN (en danger) en Languedoc Roussillon mais classée LC (préoccupation mineure) à toutes les autres échelles de perceptions plus larges (France, Europe, Monde).

Les milieux humides périphériques : ces milieux de transition entre le littoral au sens strict et l'intérieur des terres sont particulièrement diversifiés. On retrouve entre autres de vastes roselières, des prés salés méditerranéens, des sansouïres ainsi que deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires que sont les steppes salées méditerranéennes (*1510) ou des marais calcaires à *Cladium mariscus* (*7210). On ne compte pas moins de 17 espèces floristiques protégées, dont 12 au niveau régional. On peut citer parmi celles-ci le Diotis maritime (*Otanthus maritimus* (L.) Hoffm. & Link), la Malcolmia ramifié (*Malcolmia ramosissima* (Desf.) Gennari), l'Euphorbe peplis (*Euphorbia peplis* L.), le Cumin couché ou Cumin cornu (*Hypocotum procumbens* L) ou le Plantain de Cornut (*Plantago cornuti* Gouan).

Ces zones humides abritent aussi une faune remarquable avec des oiseaux comme le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) cette espèce n'est pas considérée comme menacée à toutes les échelles de perception (NT en Languedoc Roussillon et LC à toutes les autres échelles), la Sterne naine (*Sterna albifrons*) ou l'Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*) (EN uniquement en LR) essentiellement sur les Dosses et sur le lido.

Un peuplement herpétologique mal connu est identifié sur le site. Il sera important de noter la présence d'une population de près de 300 Cistudes d'Europe (*Emys orbicularis*) sur un petit réseau de mares à Port-Leucate, celles-ci se trouvent en limite de la zone de répartition de la population.



Mare à cistudes d'Europe à Port-Leucate (cliché G. Ferrere – Février 2017)

Avis MNHN : le nombre et la diversité des espèces rares et menacées (par exemple 51 espèces d'oiseau d'intérêt communautaire au titre de la directive dite « oiseaux ») qui fréquentent cette zone à différentes périodes de leur cycle de vie permettent d'affirmer que le site répond bien au critère 2.

CRITERE 3 : Présence de population d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques abritent une grande diversité d'habitats naturels typiquement méditerranéens tels que la lagune saumâtre et ses herbiers, les sansouïres composées de salicornes, les prés sales, les dunes et les fourrés de Tamaris, les vastes roselières, les joncaies...

A l'image de cette diversité de milieux, plusieurs populations animales et végétales (voir critère 2) d'importance internationale se développent dans le site. Les enjeux les plus forts sont d'ordre avifaunistique. Des reptiles méditerranéens sont également représentés, comme la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) sur les mares de Port-Leucate, l'Émyde lépreuse (*Mauremis leprosa*) dans les agouilles parcourant les terrains au sud de la lagune, les Psammodrome algire et des sables, (*Psammodromus algirus* et *hispanicus*) sur le lido. Les lagunes sont des sites d'alimentation et de reproduction très importants pour des espèces de poissons méditerranéens. Étant donnée la faible représentation des milieux méditerranéens à l'échelle mondiale, l'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques revêtent de toute évidence une importance internationale quant à la préservation d'espèces animales et végétales de cette région biogéographique.

Avis MNHN : plusieurs espèces typiques de la région biogéographique méditerranéenne se reproduisent au sein du périmètre. Les éléments figurant ci-dessus qualifient bien le site pour le critère 3.

CRITERE 4 : Présence d'espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou refuge dans des conditions difficiles.

La migration et l'hivernage

Le littoral languedocien est un des principaux axes migratoires pour l'avifaune européenne au printemps et en automne. En période de migration (février-juin et août-novembre), le site est parcouru par un flux important d'oiseaux. Beaucoup de ces espèces ne font pas que passer en vol au-dessus du site et peuvent effectuer une halte pour s'y reposer et/ou s'y alimenter. L'intégralité des habitats naturels du site est ainsi exploitée par une multitude d'espèces d'oiseaux. Cette importance du flux migratoire est conditionnée par des éléments d'ordre géographique et climatique. D'un point de vue géographique tout d'abord, l'étang de Salses-Leucate est situé dans le point d'inflexion du Golfe du Lion. En automne, beaucoup d'oiseaux nicheurs de l'est de la France, du centre-est et du nord de l'Europe (Suède, Finlande, Benelux, Allemagne, Suisse, Pologne,...) en route vers leurs quartiers d'hivernage en Espagne, au Maghreb ou en Afrique évitent, après avoir descendu la vallée du Rhône, de s'engager au-dessus de la mer et serrent au plus près le littoral languedocien avant de traverser les cols pyrénéens. Il en va de même au printemps, mais en sens inverse. D'un point de vue climatique ensuite, en cas de forte tramontane, les oiseaux peinent à lutter contre le vent et se trouvent concentrés, souvent à basse altitude pour les grands voiliers, sur une étroite bande littorale. Dans ces conditions au printemps, le couloir de migration est restreint au lido entre Leucate et le Barcarès.

Plusieurs espèces peuvent alors stationner quelques jours afin de reconstituer des réserves pour continuer leur migration. La régularité d'apparition des espèces migratrices et hivernantes dépend aussi de facteurs spécifiques tels que :

- la position du couloir de migration par rapport au barycentre de répartition de l'espèce,
- l'état des populations de ces espèces
- ou encore les événements météorologiques (en cas de vague de froid, des espèces nordiques peuvent être observées alors qu'elles ne le sont pas habituellement).

Il n'était pas envisageable ici de décrire l'ensemble des espèces migratrices traversant le site surtout en période prénuptiale.

Plusieurs espèces sont notées de passage : le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), avec 30 000 individus comptés annuellement, la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) avec 15 000 individus et le Milan noir (*Milvus migrans*) avec 3000 individus forment le gros des troupes. S'y ajoutent des espèces comme le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), ou le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) menacés à l'échelle de la France. Ces espèces sont à mettre en avant car elles sont les plus régulières, passent en abondance ou, par leur mode de migration ou d'utilisation des habitats, sont représentatives de l'ensemble des espèces migratrices et hivernantes.

Espèces associées : l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Chevalier sylvain (*Tringa glareola*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Goéland railleur (*Chroicocephalus genei*), le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), la Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*), la Guifette noire (*Chlidonias niger*), la Mouette mélanocéphale (*Ichthyæetus melanocephalus*), le Plongeon arctique (*Gavia arctica*), le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*), les Sternes hansel (*Gelochelidon nilotica*), pierregarin (*Sterna hirundo*) et caugek (*Thalasseus sandvicensis*).



Le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) : une des espèces hivernantes de l'étang (cliché J. Ph. Sibley – Février 2017)

La reproduction :

De nombreuses espèces profitent de l'ensemble du site et de sa diversité pour se reproduire.

On retrouve essentiellement les Sternidés (Sterne naine, Sterne pierregarin ponctuellement) et les Limicoles (Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*) sur le lido, et les Ardéidés (Butor étoilé,

Blongios nain, héron pourpré historiquement) et les passereaux paludicoles (Lusciniolle à moustaches, Rousserolle turdoïde) sur les roselières au sud-ouest de l'étang. Toutes ces espèces disposent de milieux adaptés à leurs besoins et d'une ressource trophique importante répondant parfaitement à leurs exigences.

Quant à l'ichtyofaune, les lagunes sont un site incontournable au cycle de vie des Anguilles : elles passent de 3 à 7 ans dans les lagunes, qui sont leurs nurseries, du stade « civelle » au stade « anguille

argenté». Les lagunes permettent aussi à ces poissons de migrer vers les eaux intérieures constituées par le vaste réseau d'agouilles (canaux).

Avis MNHN : Ce site est un des hauts lieux de la migration des oiseaux en Europe, toutes espèces confondues. C'est également un site de reproduction majeur pour de nombreuses espèces animales (notamment oiseaux et poissons). Le critère 4 est donc valide pour le site.



Grande aigrette (Ardea alba) – (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

CRITERE 5 : Présence habituelle de 20.000 oiseaux d'eau ou plus.

D'après BirdLife International le seuil des 20 000 oiseaux inféodés aux zones humides serait dépassé sur le pourtour de l'étang de Salses-Leucate. Cependant, il est délicat de s'appuyer fermement sur ces données vu que les résultats de l'étang de La Palme, bien que beaucoup plus petit, sont agrégés aux résultats de l'étang de Salses-Leucate.

Avis MNHN : compte-tenu de l'incertitude pesant sur les effectifs et les périmètres considérés pour les dénombrements, il est proposé de ne pas retenir ce critère.

CRITERE 6 : Présence, habituellement, d'1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau

Deux espèces atteignent ce critère :

- Le Goéland leucophaée (*Larus michaellis*) avec près de 7500 couples reproducteurs ;
- Le Flamant rose (*Phoenicopterus ruber*) avec environ 2000 individus en hivernage.

Avis MNHN : le seuil du critère 6 est atteint pour deux espèces. Même si le Goéland leucophée n'est pas une espèce menacée, les populations reproductrices du site sont particulièrement remarquables et, en particulier la colonie installée sur l'île de la Corrège.

CRITERE 7 : Présence d'une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes et/ou de population représentatives des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques abritent un grand nombre d'espèces de poissons qu'ils soient inféodés aux milieux doux ou au milieu marin.

Espèces sédentaires : un petit nombre d'espèces est sédentaire des lagunes. On peut citer par exemple les Atherines (*Atherina sp.*), certains Gobies (*Gobius sp.*) et Syngnathes (*Syngnathus sp.*). Ces poissons vivent dans les lagunes peu profondes.

Espèces migratrices : la majorité des poissons présents dans les étangs sont des espèces mobiles, dont la lagune représente un site de nurserie, de croissance, ou de passage migratoire. Parmi ces espèces, on peut citer les Anguilles (*Anguilla anguilla*), Gobies (*Gobius sp.*), Mulets, Loups (*Dicentrarchus labrax*), Sar, Daurade royale (*Sparus aurata*)...

Avis MNHN : cette lagune présente un enjeu majeur pour l'ichtyofaune. Le critère 7 est donc tout à fait valide pour ce site.

CRITERE 8 : Source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques constituent une source d'alimentation, de frayères, d'alevinage et de voie de migration pour de nombreuses espèces.

Ce milieu eutrophe, riche en phytoplancton en zooplancton, et en abris (herbiers) permet entre autres aux alevins de Daurades royales (*Sparus aurata*), aux soles, ou aux Bars (localement appelés « Loups ») (*Dicentrarchus labrax*) de s'alimenter. L'étang de Salses-Leucate et ses zones humides périphériques constituent donc un site très important pour la préservation de l'Anguille (*Anguilla anguilla*). Cette espèce en déclin et au cycle de vie complexe, passe un temps non négligeable dans la lagune pendant sa croissance, du stade "civelle" au stade "anguille argenté". Elles effectuent dans les lagunes une phase d'alimentation intense, avant de migrer en mer pour la reproduction. De plus, cette espèce représente une valeur économique et une pêche ancestrale traditionnelle toujours pratiquée.

Avis MNHN : ce site présente des enjeux majeurs pour plusieurs espèces de poissons amphihalins tels que la Daurade royale et l'Anguille. Le critère 8 est donc parfaitement valide pour le site.



Barque de pêche traditionnelle (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

CRITERE 9 : Présence régulière d'1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce animale dépendant des zones humides mais n'appartenant pas à l'avifaune.

L'étang de Salses-Leucate et ses Zones Humides périphériques abritent de nombreuses espèces animales, cependant aucune analyse comparative des populations à l'échelle de ce site n'a été réalisée à ce jour. Toujours sans pouvoir s'appuyer sur une étude à l'échelle de l'ensemble de l'étang de Salses-Leucate, il faut noter la présence de la Grande nacre (*Pinna nobilis* Linnaeus, 1758), espèce protégée à plusieurs échelles. (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) & liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain

Avis MNHN : l'absence de dénombrement précis des espèces visées par ce critère ne permet de certifier que le seuil d'1% soit atteint pour celles-ci, même si cela reste plus que probable. Compte-tenu du fait que le site répond à 7 des 9 critères validant la désignation, il ne paraît pas nécessaire de retenir ce critère.

En conclusion, le site répond à 7 critères sur 9, score largement suffisant pour valider l'obtention du label « RAMSAR ».

IV - AVIS ET PROPOSITIONS

Situé stratégiquement le long d'un axe majeur pour les oiseaux migrateurs, le site proposé à la labellisation est une des lagunes méditerranéennes françaises les plus représentatives et les mieux préservée malgré la forte urbanisation de son lido. Ce territoire abrite une faune et une flore tout à fait spécifiques, liés à des écosystèmes devenus rares. Il est inclus dans un vaste ensemble de milieux exceptionnels qui vont des corbières jusqu'à la mer, constituant des paysages majestueux qui en forment l'écrin.

Le territoire proposé au titre de « RAMSAR » est donc tout à fait exceptionnel et répond de façon très probante à 7 des 9 critères permettant de qualifier le territoire pour ce label.

Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'un très large soutien de la part des acteurs du territoire :

- Le conseil syndical de RIVAGE a délibéré favorablement le 18 septembre 2014 ;
- Délibérations favorables des prudhomies de Leucate et de Saint-Laurent de la Salanque ;
- Avis favorable du Syndicat conchylicole de Leucate ;

Par ailleurs le Préfet de la Région Occitanie a fait part de son avis très favorable sur ce projet en date du 10 janvier 2017, s'appuyant en cela sur l'avis également très favorable de la DREAL.

Il est à noter que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a émis un avis plus mitigé qui porte plus sur la forme que sur le fond. En effet, il apparaît que l'Agence RMC n'est pas opposée à ce projet. Elle regrette toutefois, que certaines études hydrauliques liées à des projets de réhabilitation de sites n'aient pas encore été menées par RIVAGE. Cette situation est en voie de régularisation et elle ne remet pas en cause les cofinancements attendus de l'Agence.

Le Syndicat RIVAGE s'est engagé dans une action très volontariste de gestion des zones humides au travers d'une stratégie de gestion devenue opérationnelle depuis le 27 mai 2013. Cette stratégie se décline en plusieurs niveaux :

- un diagnostic ;
- des objectifs ;
- et un programme d'action qui fédère les actions mises en œuvre au travers de différents outils tels que le Contrat d'étang issue du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et le comité de pilotage du site NATURA 2000.



Marais de la Sagnette à Saint-Hippolyte réhabilité dans le cadre du contrat d'étang (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017).



Marais de la Sagnette à Saint-Hippolyte réhabilité dans le cadre du contrat d'étang (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017).

Pour mener à bien toutes ces actions, RIVAGE dispose actuellement de 4 salariées à plein temps.

Le Syndicat RIVAGE s'est également doté d'outils de communication performants. C'est ainsi qu'il a créé et qu'il gère une « Maison de l'Étang ». Cette Maison qui accueille jusqu'à une dizaine de milliers de visiteurs par an, présente une exposition permanente qui informe sur les enjeux naturels et culturels de la lagune. Elle abrite également les bureaux de l'équipe permanente du syndicat.



Maison de l'étang à Leucate (cliché J. Ph Sibley – Février 2017)



Maison de l'étang, exposition permanente (cliché J. Ph. Sibley – Février 2017)

Pour ces raisons, nous proposons un avis favorable sur cette inscription assorti des remarques et propositions suivantes :

1 – Périmètre : Les limites du site reposent sur la localisation exacte des zones humides évaluées dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etang de Salses-Leucate ». Le site retenu pour une labellisation Ramsar comprend l'enveloppe des zones humides et la lagune en elle-même, le tout avec un tampon de 10 mètres pour éviter la définition d'une multitude de sous entités. On notera que le terrain militaire situé au sud-est du site, pourtant presque intégralement situé en zone humide (sansouïre), n'est pas intégré dans le périmètre en raison d'une opposition ferme des autorités militaires.

2 – Coopération internationale : La labellisation RAMSAR implique une dimension internationale dans laquelle les territoires concernés doivent s'intégrer. Il conviendrait de réfléchir à des opérations de jumelage avec des sites étrangers présentant des caractéristiques similaires et avec lesquels des opérations de mutualisation des connaissances et des savoir-faire pourraient être menées. Cette coopération est d'autant plus souhaitable que le label RAMSAR est fortement souhaité par certains acteurs qui souhaitent valoriser leurs productions. Dans ce contexte, le jumelage avec une lagune Grecque située à « Leukos » qui envisage une inscription de sa zone humide au titre de RAMSAR serait certainement très intéressant.

3 – Gestion :

- Les roselières situées sur les berges situées au nord-est de l'étang ne font plus l'objet d'une exploitation traditionnelle de la sagne utilisée notamment pour la couverture des toits de chaume. Cette situation contribue à un dépérissement des roseaux rendant peu à peu impropre l'habitat pour les espèces d'oiseaux paludicoles nicheurs telles que les Butors étoilés, Hérons pourprés ou encore Luscinioles et Mésanges à moustaches. Si un plan de gestion est envisagé pour les Sagnes d'Opoul, il reste à le mettre en œuvre rapidement. Il convient, par ailleurs, d'envisager des actions ambitieuses de restauration de la roselière qui est un des habitats les plus caractéristiques du site ;
- L'urbanisation du lido doit absolument être maîtrisée pour éviter que les zones encore naturelles ne soient investies. Les actions menées contre la cabanisation sauvage doivent être poursuivies. Une vigilance particulière doit être assurée dans le secteur de l'Anse de La Roquette avec l'aide des services de l'Etat.



Cabanes dans l'Anse de la Roquette (cliché J. Ph. Siblet – Février 2017)

- Une attention particulière doit être portée sur la gestion des poissons amphihalins, en particulier l'anguille et la Dorade royale. Concernant cette dernière espèce, il y a lieu de faire cesser ou au minimum de limiter les actions de braconnage lors du retour des dorades vers la mer.
- La période estivale amène une fréquentation très importante de certains secteurs pour les sports de glisse, le secteur de Leucate bénéficiant d'une réputation à l'échelle européenne en raison de la force du vent et du nombre de jours « ventés ». Les actions visant à limiter les secteurs où ces activités peuvent s'exercer doivent être poursuivies. Il convient également de limiter l'impact du stationnement sauvage des campings cars des pratiquants.
- Il existe des projets d'exploitation de l'eau issue des nappes souterraines karstiques pour alimenter les communes riveraines de l'étang. Il s'agit d'une réelle menace pour les écosystèmes car ces captages pourraient avoir comme conséquence de modifier la salinité de l'étang et donc globalement l'écosystème. Un abandon de ces projets semble la seule hypothèse envisageable pour conserver l'équilibre fragile de cet écosystème complexe.
- Si des actions importantes de lutte contre les déchets sauvages sont actuellement menées, il reste encore de nombreux secteurs d'accumulation sur lesquels des actions volontaristes de réhabilitation doivent être menées. Par ailleurs, certaines friches « industrielles » mériteraient d'être requalifiées en espaces naturels dont, par exemple, l'ancien cinéma en plein air à l'entrée sud-est de Leucate. Cet « équipement » est situé stratégiquement dans le prolongement du lido pour lequel des aménagements de protection contre l'érosion et de préservation des écosystèmes dunaires contre la fréquentation ont été récemment mis en œuvre.

V – CONCLUSION

Le site proposé pour la labellisation au titre de la Convention « RAMSAR », figure incontestablement parmi les sites français majeurs susceptibles de bénéficier de cette reconnaissance. Atteignant les seuils requis pour 7 des 9 critères, il ne fait aucun doute que l'attribution du label est tout à fait fondée. Ce territoire bénéficie d'une gestion active qui vise à concilier les activités humaines (tourisme, conchyliculture, pêche...) avec la préservation des enjeux écologiques. Les équilibres fragiles qui permettent à cet espace de conserver sa grande valeur écologique doivent être maintenus sur le long terme ce qui représente un défi majeur face aux importantes pressions qui pèsent sur ce territoire. Le label « RAMSAR » doit donc avoir pour conséquence de fédérer les acteurs locaux tout en facilitant la mobilisation de moyens financiers. Il doit aussi marquer une rupture avec la vision surannée de l'aménagement du territoire des années 60 privilégiant un tourisme de masse non durable et celle de ce début de siècle permettant d'appréhender de façon objective les services rendus par les zones humides et les aménités qu'elles procurent. Dans ce contexte, les actions mises en place par les acteurs de ce territoire et en particulier par RIVAGE méritent incontestablement d'être encouragées.

En conséquence des éléments qui précèdent, le site de l'étang de Salses-Leucate et ses zones humides périphériques mérite incontestablement l'attribution du label « RAMSAR ».

Remerciements

Je tiens à remercier les rédacteurs de la « Fiche Descriptive Ramsar » et du dossier de labellisation à qui j'ai emprunté de nombreuses parties de texte. Je souhaite également remercier les organisateurs et participants de la sortie de terrain des 27 et 28 février 2017 et en particulier Jean Alexis NOEL du Syndicat RIVAGE et Paul CHEMIN de la DREAL Languedoc Roussillon. Merci également à M. GUINOT, propriétaire de la cabane à huitres « chez Cul d'Oursin » pour son accueil et ses explications.



Cliché G. FERRERE – Février 2017